

SEANCE DU 31 MARS 2015

Le trente et un mars deux mil quinze, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVÉAU, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVÉAU, Céline MAHIEU, Pierre AVALLART, Caroline TROTABAS, Jean-Pierre MARTIN, Marie-Françoise ORHON, Jacky LEBANNIER, Betty VANHOUTTE, Benoît VERGER, Vanessa COCQUET, Patrick MOURIN, Céline HAMONNIERE, Lionel ALLINANT, Colombe PAPIN, Emmanuel ROCHETEAU

Secrétaire de séance : Mr Benoît VERGER

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 10 février 2015.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2014

Pour cette question Monsieur CHAUVÉAU Maire, se retire.

Commune

Le compte administratif 2014 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

dépenses de fonctionnement :	622.225,09 €
recettes de fonctionnement :	998.233,10 €
excédent de l'exercice :	376.008,01€
recettes d'investissement :	356.360,28 €
dépenses d'investissement :	360.096,97€
déficit de l'exercice :	3.736,69 €

Assainissement

Le compte administratif 2014 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

recettes de fonctionnement :	38.822,87 €
dépenses de fonctionnement :	17.299,78 €
résultat de l'exercice :	21.523,09 €
recettes d'investissement	27.034,48 €
dépenses d'investissement :	1.191,50 €
résultat de l'exercice :	25.842,98 €

Commerce

Le compte administratif 2014 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	6.301,36 €
Dépenses de fonctionnement :	2.581,62 €
excédent de l'exercice :	3.719,74 €
Recettes d'investissement :	3.894,83 €
Dépenses d'investissement :	3.626,94 €
Déficit de l'exercice	267,89 €

Budget restaurant

Le compte administratif 2014 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	6.726,37€
Dépenses de fonctionnement :	4.149,99€
excédent de l'exercice :	2.576,38€
Dépenses d'investissement :	4.773,38€
Recettes d'investissement:	2.792,30€
Déficit de l'exercice :	1.981,08€

COMPTES DE GESTION ANNEE 2014 COMMUNE - ASSAINISSEMENT- LOTISSEMENT LES VERGERS - COMMERCE - RESTAURANT

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2014 Commune, Assainissement , Commerce et Restaurant établis par le Receveur Municipal.

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2014

Budget commune et budgets annexes :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2014 sur le budget de la commune et sur les budgets annexes 2015 :

Affectation des résultats budget commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 s'élevant à 894.829,56 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement :	565.459,13€
Art 1068 Affectation en investissement	329.346,00€ (différence entre les restes à réaliser dépenses 456.600,00€ et les restes à réaliser recettes : 127.254,00€)

Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2014 s'élevant à 107.767,83€ à l'article 002 Report en fonctionnement

Affectation des résultats budget commerce

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2014 s'élevant à 12.666,49 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement :	9.447,55€
Art 1068 Affectation en investissement	3.218,94€

Affectation des résultats budget restaurant

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2014 s'élevant à 2.576,38 € à l'article 1068 Affectation en investissement Pour couvrir partiellement le déficit d'investissement s'élevant à 72.899,80€

CADENCE D'AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT

En 2014 la commune a versé 42.209,55€ à la communauté de communes concernant la viabilisation de la parcelle pour la construction du Centre de Secours. Cette écriture constitue une immobilisation inscrite en section d'investissement. En contrepartie il y a lieu de l'amortir : il est proposé un amortissement de cette somme sur 10 ans. Le Conseil Municipal valide cette proposition

ADMISSION EN NON VALEUR TAXES FONCIERES DE NORD OUEST DELAQUAGE

La Trésorerie de Meslay du Maine a présenté à la Communauté de Communes une demande d'admission en non-valeurs de dettes de taxes foncières dues par l'entreprise Nord Ouest Délaquage Zone Activités de la Promenade à Grez-en-Bouère qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Les communes de Bouère et Grez-en- Bouère sont tenus de rembourser à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez une dette de 15.682,98€. Cette disposition s'applique selon un protocole d'accord signé le 20 avril 1995 entre le président de la Communauté de Communes et les Mairies de Grez-en-Bouère et Bouère,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

autorise le Maire à rembourser la somme de 7.841,49€ à la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2015

BUDGET 2015 ASSAINISSEMENT

le budget assainissement 2015 est adopté à l'unanimité comme suit :

section d'exploitation équilibrée à 149.555,83 €

section d'investissement équilibrée à 176.433,29€

BUDGET 2015 COMMERCE

le budget commerce 2015 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 15.652,55 €

Section d'investissement équilibrée à 11.062,49€

Budget 2015 RESTAURANT

Le budget restaurant 2015 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 12.994,42 €

Section d'investissement équilibrée à : 77.889,80€

BUDGET 2015 COMMUNE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est proposé à l'assemblée de fixer les taux des 3 taxes directes locales pour 2015

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux des années précédentes

Taxes	Taux 2015
Taxe d'habitation	18,18%
Foncier bâti	30,40%
Foncier non bâti	43,26%

BUDGET 2015 COMMUNE

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement s'équilibre à 1.356.211,13 €

Section d'investissement s'équilibre à 1.337.911,79 €

CONSTRUCTION STATION EPURATION ET REHABILITATION RESEAUX :

consultation cabinets d'études

En première étape des travaux de construction de la station d'épuration et de réhabilitation des réseaux d'assainissement il convient de faire appel à un maître d'œuvre pour ces travaux et prévoir un marché sous forme de procédure adaptée

Le Conseil Municipal autorise le maire à lancer cette consultation

ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU GAL SUD MAYENNE (CEP)

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes du pays de Craon, de Château Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009 avec son programme Leader, politique renforcée en 2013 avec l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (voyage d'études pour échanger autour d'expériences exemplaires), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), Le Gal cofinance à travers les financements européens Leader des projets de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants d'1,5 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation, contrats, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et leurs conduites d'opérations de rénovation

En fonction du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes.

Sur la période 2015-2017, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0,75 €/hab/an.

Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an

La commune de Bouère souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « conseil en énergie partagé »,
- De désigner comme élu référent en charge du suivi énergétique : M^{me} Caroline TROTABAS , 3^{ème} adjointe au maire
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

Demande de subvention de l'Association « les Amis Réunis » (boule de fort)

La demande sera traitée lors de la prochaine réunion de conseil municipal ; au préalable elle sera examinée par le bureau municipal.

Hameau des Vignes

Désormais ce hameau dénombre une douzaine de foyers ; il apparaît nécessaire de numéroter chacune de ces maisons selon le système métrique particulièrement adapté en zone rurale. Cette affaire sera examinée lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal

Pollution PCB

Commentaires sur les derniers résultats d'analyses d'herbes

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30 mn.